

Séance du 28 mai 2010

L'an deux mille dix et le vingt huit mai à vingt et une heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle habituelle de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel MEYNADIER, Maire de Rousses.

Étaient présents : Daniel MEYNADIER, Eliette VALAT, Serge GOUT, Daniel GIOVANNACCI, Jean-paul MARTIN, Elie COUDERC, Bernard ROUQUETTE, Johan VALMALLE.

Absents ayant donné procuration : Claire GINIER

Étaient également présents : Monsieur Marc Fabre (Direction jeunesse et sports), Monsieur Sébastien Ramos (agent technique de Rousses)

Daniel Giovannacci a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Organisation et gestion de la VIA FERRATA

Marc Fabre présente les missions qu'il effectue au conseil municipal et plus précisément la création de six Via Ferrata en Lozère. L'intérêt de grouper étant d'obtenir un maximum de financement.

La via ferrata de Rousses est la première sur la Lozère et après appel d'offres par l'intermédiaire de la communauté des communes qui a la maîtrise d'ouvrage pour cette opération, l'association Cévennes Evasion a obtenu le marché pour sa création.

Divers points sont abordés :

- la signalétique : deux panneaux seront installés, un sur le parking et un à l'entrée de la Via Ferrata indiquant les conditions de sécurité et présentant le parcours.
- L'accès est libre à tous (sauf enfants de moins de 12 ans) et gratuit
- Stationnement : il sera **interdit** sur une partie de la D907 et notamment en juillet août au passage de la navette mais autorisé sur environ 200 mètres à la Brasque. De plus, les utilisateurs de la via Ferrata devront stationner sur le parking du Tapoul du 1er juillet au 30 août de chaque année. Ils se rendront à pied jusqu'au site.
- Location du matériel : la mairie achètera du matériel afin de le louer aux utilisateurs non-équipés. L'approbation d'un devis est soumise au vote du conseil municipal qui l'adopte à l'unanimité sous réserve de connaître la longévité du matériel. Les tarifs (+ caution) seront alors déterminés en tenant compte de ce critère. Le conseil est favorable à la création d'une régie de recettes qui serait tenue par Sébastien Ramos sous réserve de son accord. Le matériel doit être vérifié après chaque utilisation. Sébastien est mandaté pour ce travail, il reste à mettre en place l'organisation avec lui.
- Normes de sécurité et responsabilité : la responsabilité juridique incombe intégralement au Président de la Communauté de communes. Un arrêté du Maire de Rousses sera pris dès connaissance des normes nationales de sécurité et d'accès à la Via Ferrata. Les installations du site sont garanties par Cévennes Evasion pour une durée de 10 ans.
- Assurance : la Communauté de Communes Tarnon Mimente devra être assurée pour la pratique de cette activité.

Marc Fabre et Sébastien Ramos se retirent après le débat.

Le compte rendu de la réunion du 26 mars est lu et adopté à l'unanimité.

Délibération motivée pour un permis d'aménager sur Rousses

La demande de certificat d'urbanisme qui avait été faite par la mairie a été annulée et transmise à nouveau aux services instructeurs par la communauté de communes Tarnon Mimente. La délibération prise à la dernière réunion du conseil n'est pas modifiée. Le conseil délibère dans les mêmes termes et approuve cette demande.

Délibération sur la réforme des collectivités locales

L'association des Maires de France a adopté une motion pour dire leur hostilité au projet de réforme qui menace l'avenir des communes rurales. Le conseil municipal à l'unanimité des membres approuve cette motion et délibère favorablement au projet de délibération proposé par l'Association des Maires.

- ✓ **Point sur le parc résidentiel de loisirs** : un dernier prestataire de vente de chalets a été visité. Les devis sont en cours. Des dossiers ont été montés et présentés aux financeurs tels que l'Etat, la Région ou le Conseil Général.
- ✓ **CCAS** : Daniel Meynadier informe le conseil municipal que deux réunions du CCAS ont eu lieu.
- ✓ **Eau de baignade** : un courrier sera adressé au SIVOM Grand site national qui a proposé à la mairie de prendre en charge la réalisation du profil de baignade du pont de Rousses suite à la nouvelle réglementation.

La séance est levée à une heure du matin